



# COMITÉ SPORTIF BOULISTE 71



## CHAMPIONNAT SAONE ET LOIRE QUADRETTE M3

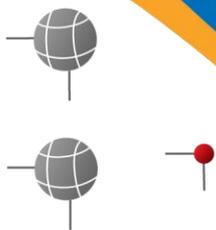
SAISON 2024 - 2025



### DEROULEMENT



- Toutes les journées se déroulent selon la même formule
- Concours en X journées (en fonction du nombre d'inscrits) de trois parties (1 le matin et 2 l'après-midi) :
  - o Chaque équipe rencontre les autres équipes du championnat une fois. A l'issue de ces X journées, un classement est établi
  - o Pour chaque partie :
    - Match nul autorisé (2 points pour chaque équipe)
    - 3 points de classement pour le vainqueur
    - 0 point pour le perdant si l'écart au score est supérieur à 4 points ; 1 point pour le perdant si l'écart au score est inférieur ou égal à 4 points
- Déroulée de chaque journée à 3 parties :
  - o Début de la 1ère partie : 8h
  - o Début de la 2<sup>nd</sup> partie : 10h15
  - o Début de la 3ème partie : 14h
  - o Début de la 3ème partie : 16h15
  - o Restitution du classement à 18h15
- Déroulée de chaque journée à 4 parties :
  - o Début de la 1ère partie : 9h15
  - o Début de la 2<sup>nd</sup> partie : 13h30
  - o Début de la 3ème partie : 16h
  - o Restitution du classement à 18h15
- Déroulée de la journée de play-off :
  - o Quart de finale : 9h15
  - o Demi-finale : 13h30
  - o Finale : 16h



Comité Sportif Bouliste 71

Boulodrome des trappistines - 31 Rue Pillet - 71000 Mâcon

Tel : 03 85 22 08 14 - 06 08 69 01 13 Email : secretariat@csb71.com - csb71.com





# COMITÉ SPORTIF BOULISTE 71



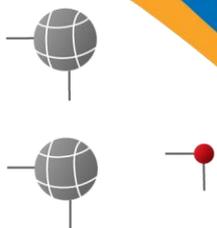
## RÈGLEMENT

- Les équipes sont déclarées avec un minimum de 3 joueurs (possibilité 4 ou 5). A chaque journée, au moins deux de ces joueurs doivent être présents (2/3 ou 2/4 ou 2/5 selon la déclaration d'équipe)
- Possibilité d'incorporer des féminines
- Possibilité d'incorporer 2 jokers maximum par concours
- Possibilité de compléter l'équipe avec des licenciés F3, F4, M3, M4, FU18(\*), GU18(\*) (jokers) de la même AS ou ESB

\* Joueurs (ses) U18 : à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle des Joueurs (ses) de Haut-Niveau

- Durée : 1h45 pour chaque partie ou 13 points
- Chaque partie gagnée rapporte 1 point de catégorisation.
- Catégorisation :
  - o L'ensemble des inscrits dans les équipes déclarées recevront une licence M3 ou F3. Ceci ne s'applique pas au joker.
  - o Le premier du classement fera partie des prétendants à la montée en 2<sup>ème</sup> (1 équipe au total sur l'ensemble de la Bourgogne Franche Comté et de la région Est), modalités de montée à définir ultérieurement entre les vainqueurs de chaque comité sportif ou région.

Le tirage au sort des équipes sera réalisé lors de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat.



Comité Sportif Bouliste 71

Boulodrome des trappistines - 31 Rue Pillet - 71000 Mâcon

Tel : 03 85 22 08 14 - 06 08 69 01 13 Email : secretariat@csb71.com - csb71.com





# COMITÉ SPORTIF BOULISTE 71



## QUALIFICATION AU FRANCE

Les équipes seront départagées par ordre de priorité selon les critères suivant :

1. Nombre total de points par addition des points faits lors des X journées
2. Goal Average sur le total des X journées
3. Maximum de points faits sur une journée
4. 2<sup>ème</sup> maximum de points faits sur une journée
5. 3<sup>ème</sup> maximum de points faits sur une journée
6. Meilleur Goal Average sur une journée
7. 2<sup>ème</sup> meilleur Goal Average sur une journée
8. 3<sup>ème</sup> meilleur Goal Average sur une journée

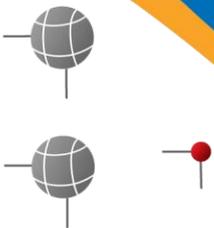
Le nombre de qualifiés par cette formule sera de 2 équipes.

A l'issue des X journées de « classement », les qualifiés seront définis de la manière suivante :

- Le 1<sup>er</sup> du classement général est qualifié directement au championnat de France
- Le second sera le vainqueur d'une 4<sup>ème</sup> journée dédiée selon les modalités suivantes :
  - o Concours à élimination directe
  - o Rencontre définie selon classement général à l'issue des X journées :
    - 2 contre 9 et 5 contre 6 : les vainqueurs se rencontrent en demi-finale
    - 3 contre 8 et 4 contre 7 : les vainqueurs se rencontrent en demi-finale
    - Puis finale entre les deux vainqueurs des demi-finales

## INDEMNITES

- 20 €/ partie gagnée
- Pas d'indemnités kilométriques





# COMITÉ SPORTIF BOULISTE 71



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Les dates des concours seront les suivantes (nombre exact à confirmer une fois les inscriptions effectuées) :

- J1 : 2 novembre 2024 – Paray-le-Monial – 3 parties – 9h15
- J2 : 8 décembre 2024 – Mâcon – 4 parties – 8h
- J3 : 18 janvier 2025 – Digoin + ?? – 4 parties – 8h
- J4 : 15 ou 16 février 2025 – Site à définir – 4 parties – 8h
- Play-off : 8 ou 9 mars – Site à définir – quart, demi et finale (équipes classées de 2 à 9)

Toutes les équipes s'engagent à défendre leur chance.

« On gagne plus avec le cœur, avec la volonté, qu'avec autre chose » Raphaël Nadal.

**Bon championnat à tous !!**

Le président,  
Philippe TRONCY

**Comité Sportif Bouliste 71**

Boulodrome des trappistines - 31 Rue Pillet - 71000 Mâcon

Tel : 03 85 22 08 14 - 06 08 69 01 13 Email : secretariat@csb71.com - csb71.com

 @csb71

